

A11C63
A84
1995
12
Ex. 1
QL
P. gouv.

COMMISSION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T

Québec 



COMMISSION DE LA
CHAUDIÈRE-APPALACHES
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec 

A11C63
A84
1995
12
ex. 1
A. P. G. G.

Le présent document a été préparé par la
COMMISSION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.
ISBN 2-550-24167-3



Sainte-Marie, le 14 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau
Premier ministre
Hôtel du Parlement
Québec
G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de la Commission de la Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec, résultat du mandat confié par le décret 81-95 du 25 janvier dernier.

Au cours de chacune des onze séances de consultation tenues dans autant de municipalités régionales de comté de la région, la Commission a constaté un très grand intérêt des citoyennes et des citoyens à l'égard de l'avant-projet de loi soumis à la consultation et à l'égard des grands enjeux auxquels est confrontée la société québécoise. Notre consultation s'est effectuée dans un climat d'écoute et de grand respect à l'égard de toutes les opinions émises.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,



Danielle-Maudé Gosselin

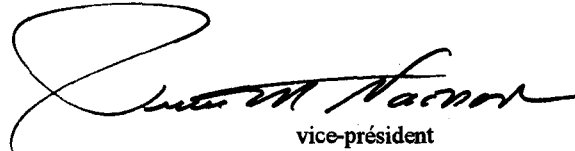


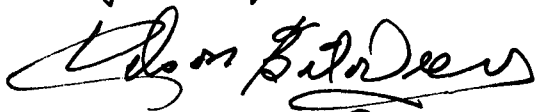
Au Premier ministre du Québec,

Nous, membres de la Commission de la Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec, avons l'insigne honneur de vous présenter notre rapport sur la consultation que nous avons effectuée auprès de nos concitoyennes et concitoyens relativement à l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec.


présidente

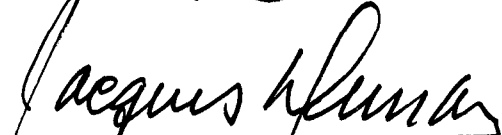

vice-président


vice-président





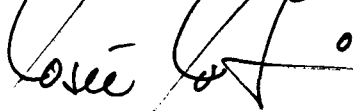




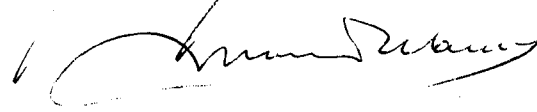












Signé à Sainte-Marie, ce 13 mars 1995,
en présence du secrétaire de la Commission,





Tous sans exception
chaque peuple et chaque être
s'attendent à voir un jour
un exemple attachant, simple, facile à suivre
une chanson longue de fraternité profonde
le chant d'un peuple qui s'affirme
qui a su trouver la forme
choisir la forme appropriée
pour débloquer sa créativité
pour exprimer son originalité
et pour incarner son unité:
cette unité bénie qui transcende les divisions
cette unité bénie qui rend le petit grand
et qui, du grand, fait un égal.

Marie Gérin-Lajoie,
Extrait de *Blanche*, février 1995.



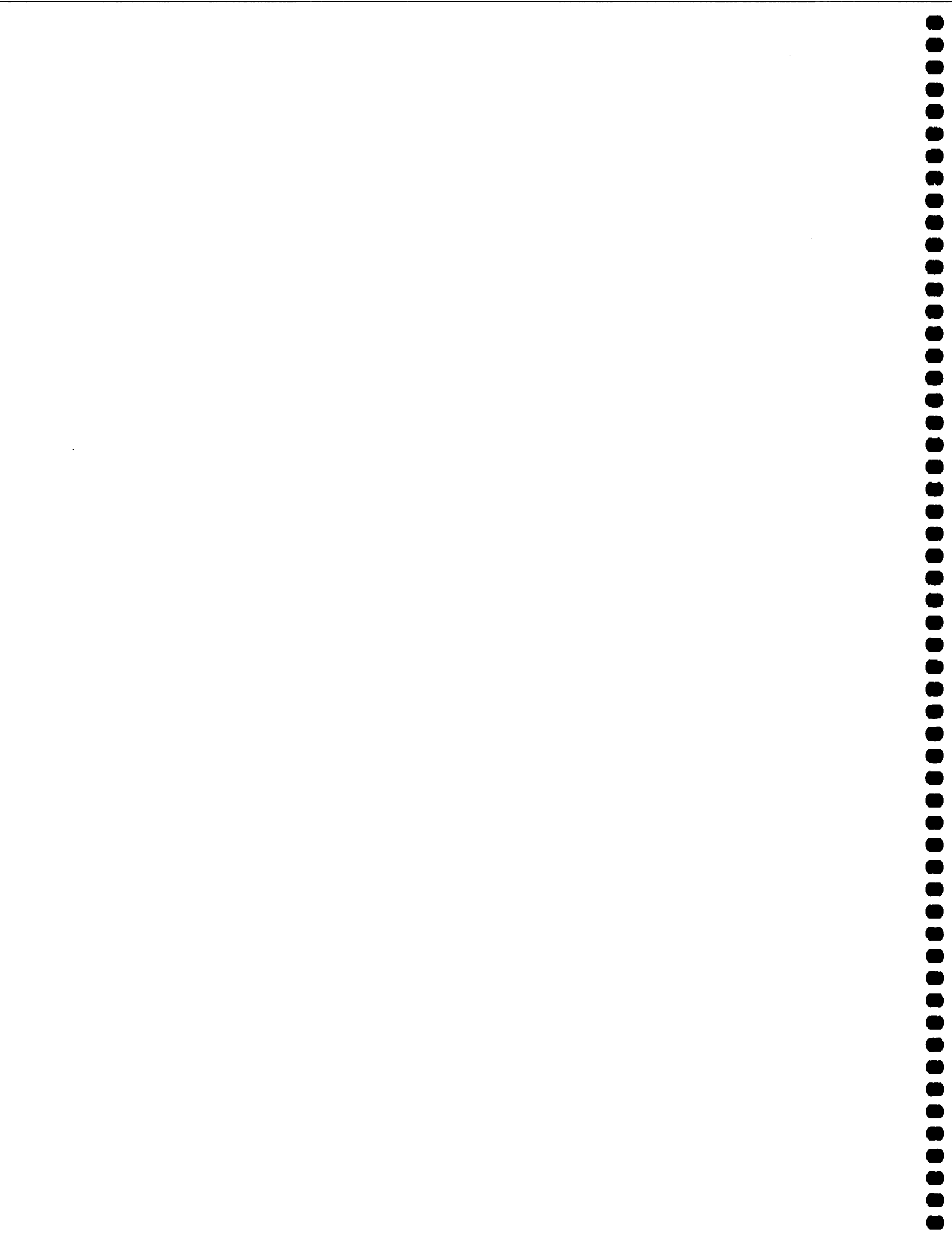
Remerciements

Mes premiers mots de remerciement vont à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de la région de la Chaudière-Appalaches qui, individuellement ou à travers des groupes et organismes, ont pris la peine d'écrire à la Commission ce qu'ils pensent de l'avant-projet de loi, du Québec de leurs enfants et de leurs petits-enfants, et sur les valeurs qu'ils souhaitent mises de l'avant dans ce grand projet de société. Il en va tout autant à l'égard de celles et ceux qui sont venus rencontrer la Commission pour lui exprimer spontanément leurs opinions, leurs appréhensions, leurs espoirs. Un grand merci également à toutes les personnes qui ont assisté à l'une ou l'autre des séances de consultation tenues dans les onze MRC de notre région. Tous les membres de la Commission conviennent que ce fut un très grand succès de participation démocratique.

Mes remerciements les plus chaleureux à tous mes collègues de la Commission qui ont participé assidûment aux séances de travail et aux séances de consultation avec le grand souci d'être à l'écoute de leurs concitoyennes et concitoyens. La solidarité et le grand respect mutuel manifestés par tous au cours de cette démarche doivent être cités en exemple à tous les élus qui devront donner suite aux travaux de notre Commission.

Enfin, et au nom de tous les commissaires, mes plus sincères remerciements à la petite équipe du secrétariat qui n'a ménagé aucun effort pour organiser cette consultation avec une très grande efficacité et fournir aux commissaires et à la population tout le support nécessaire à cette démarche.

Danielle-Maude Gosselin, présidente



Commission de la Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec

Membres

Danielle-Maude Gosselin, présidente	Lévis
Jocelyn Benoît, vice-président	Saint-Georges
Pierre-Maurice Vachon, vice-président	Sainte-Marie
Benoît Aubé	Saint-Nérée
Michel Auger	Lévis
Gilles Bernier, député	Saint-Georges
Nelson Bilodeau	Sainte-Claire
Madeleine Blanchet	Saint-Nicolas
Normand Bolduc	Saint-Gilles
Antoine Dubé, député	Saint-Jean-Chrysostôme
Jacques Dumas	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Mireille Gagnon	Saint-Michel
Jean Garon, ministre	Saint-Romuald
Gaston Gourde	Saint-Isidore
Josée Jobin	L'Islet-sur-mer
Jean-Guy Paré, député	Saint-Pierre-les-Becquets
Maurice Warren	Thetford Mines

Secrétariat

Émile Dubois, <i>secrétaire</i>	Jacques Brulotte, <i>animateur</i>
René D'Anjou, <i>agent d'information</i>	Sylvie Gilbert, <i>agente de secrétariat</i>
Jean-Marc Lafrance, <i>analyste</i>	

Groupe de support (temps partiel)

Évariste Normand, <i>logistique</i>	Francine Villeneuve, <i>logistique</i>
Christian Sasseville, <i>agent d'information</i>	



Table des matières

Lettre de transmission du rapport au Premier ministre	III
Signatures.....	V
Remerciements	IX
Liste des membres et du personnel de la Commission.....	XI
Table des matières	XIII
Un coup d'oeil sur la région de la Chaudière-Appalaches.....	XV
Chapitre 1 Le mandat et le déroulement de la consultation.....	1
Chapitre 2 L'affirmation de valeurs sociales	5
Chapitre 3 Le fonctionnement de l'État	9
Chapitre 4 Les orientations du développement du Québec	13
Chapitre 5 Le Québec dans le monde.....	17
Chapitre 6 Vers la grande décision.....	21
Chapitre 7 Recommandations	23
Annexe 1 Personnes et groupes ayant participé à la consultation.....	27



Un coup d'oeil sur la région de la Chaudière-Appalaches

La région administrative de la Chaudière-Appalaches, qui couvre un territoire de 15 000 km² allant de Lotbinière à St-Jean-Port-Joli en passant notamment par Thetford Mines, Saint-Georges, Lac-Etchemin, Saint-Pamphile, Montmagny, Lévis et Saint-Romuald, comptait une population de 370 000 habitants lors du recensement de 1991. Cette population est répartie entre quelque 170 municipalités regroupées dans les 11 municipalités régionales de comté (MRC) aux noms évocateurs de L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins, Beauce-Sartigan, l'Amiante, Robert-Cliche, Nouvelle-Beauce, Desjardins, les Chutes-de-la-Chaudière et Lotbinière.

De 1986 à 1991, la population de la région augmentait de 3,6% alors que celle du Québec croissait de 5,6%. Cependant, l'évolution de la population dans chacune des MRC présente des différences importantes; alors que les MRC de L'Islet, Bellechasse, l'Amiante et Robert-Cliche voyaient leur population décroître, les autres croissaient de 0,6% à 18,6% dans le cas des Chutes-de-la-Chaudière.

Cette population a globalement le même visage que celle de l'ensemble du Québec, bien que le poids des 15 à 64 ans soit légèrement plus faible, étant de 65,9% comparativement à 68,9%. Il faut cependant signaler que la MRC des Chutes-de-la-Chaudière ne compte de 5,5% de personnes âgées de 65 ans ou plus alors que celle de Montmagny en compte 18,2%, ce groupe représentant 11,6% de la population totale de la région.

Tableau 1: Répartition de la population par MRC, par groupe d'âges et taux d'urbanisation de la région de la Chaudière-Appalaches

MRC	Population			% d'urbanisation 1986	Population (%) par groupe d'âges, 1991		
	1991	% par MRC	Évolution (%) 86-91		0-14	15-64	65+
L'Islet	19925	5,4	-7,2	13,5	20,8	64,6	14,7
Montmagny	24840	6,7	1,0	39,3	18,2	63,6	18,2
Bellechasse	29425	8,0	-1,8	25,3	21,8	63,6	14,6
Les Etchemins	19595	5,3	0,6	36,5	21,0	61,2	17,8
Beauce-Sartigan	44225	12,0	6,2	58,1	24,2	66,2	9,7
L'Amiante	45860	12,4	-5,1	68,7	20,6	66,4	13,9
Robert-Cliche	18580	5,0	-0,7	45,0	24,5	63,5	11,9
Nouvelle-Beauce	24365	6,6	3,9	33,0	23,9	65,3	10,8
Desjardins	49080	13,3	5,8	84,6	19,7	68,8	11,5
Chutes-de-la-Chaudière	67505	18,2	18,6	64,3	26,2	68,3	5,5
Lotbinière	26675	7,2	1,9	19,3	23,5	64,3	12,2
Total	370075	100,0	3,6		22,5	65,9	11,6
Ensemble du Québec	6895960		5,6		20,0	68,9	11,2

Source: Bilan socio-économique 1992, Région de Chaudière-Appalaches, OPDQ, Québec, 1992, 102 p.

La population de la région est légèrement moins scolarisée que celle du Québec, 52,4% de la population active ayant moins de 14 ans de scolarité comparativement à 47,6% pour l'ensemble du



Québec. Signalons cependant que ce pourcentage est de seulement 37,4% dans la MRC des Chutes-de-la-Chaudière et 43,2% dans celle de Desjardins.

Même si son taux d'activité est légèrement inférieur à celui du Québec, son taux de chômage y est aussi inférieur de près de 3 points de pourcentage. Dans ce royaume de la petite entreprise, l'établissement moyen y compte 9,9 travailleurs dont près de 2 sur 3 oeuvrent dans le secteur tertiaire. Le revenu familial moyen, qui était d'environ 10% inférieur à celui du Québec en 1986, est supérieur à la moyenne régionale dans les MRC de Nouvelle-Beauce, Desjardins et Chutes-de-la-Chaudière. Dans cette dernière, ce revenu est de 10% plus élevé que la moyenne québécoise.

Tableau 2: Taux d'activité et de chômage, répartition sectorielle de l'emploi et revenu moyen par MRC de la région de la Chaudière-Appalaches

MRC	Taux * d'activité	Taux * chômage	Répartition (%) de l'emploi *			Revenu moyen *	
			primaire	second.	tertiaire	d'emploi	familial
L'Islet	54,5	13,7	14,6	32,8	52,6	13861	25816
Montmagny	54,5	13,7	10,5	29,7	59,9	15025	27055
Bellechasse	59,5	12,4	16,4	34,1	49,5	15788	29813
Les Etchemins	55,7	18,1	16,1	33,0	50,9	13754	25631
Beauce-Sartigan	62,8	11,1	8,5	38,7	52,8	15217	28903
L'Amiante	57,4	13,4	18,2	22,7	59,2	16192	29568
Robert-Cliche	60,7	9,9	11,3	38,2	50,5	15206	29617
Nouvelle-Beauce	64,7	8,5	17,4	35,6	47,0	15740	32072
Desjardins	62,8	12,9	2,3	20,9	76,9	18349	34600
Chutes-de-la-Chaudière	68,9	9,1	2,0	18,0	79,9	21185	37975
Lotbinière	60,0	8,8	15,6	36,8	47,6	15308	29055
Total	61,0	11,7	10,5	28,7	60,8	16763	31093
Ensemble du Québec	62,8	13,0	4,4	25,3	70,3	18636	34582

Notes: *=1986; **=1991

Source: ibid.

Signalons enfin que la région est, comparativement à celle de la capitale, nettement sous-équipée en services médicaux et hospitaliers, qu'elle ne compte que 4 établissements d'enseignement de niveau collégial et 2 antennes du réseau universitaire, une à Saint-Georges et l'autre à Lévis.

«Toutefois, ces différentes caractéristiques régionales dissimulent des problématiques de certaines zones. En effet, à partir de l'examen de la situation socio-économique sur la base des municipalités et en utilisant dix indicateurs tels que la variation de population, le taux de chômage et le revenu moyen des personnes, nous sommes arrivés à répartir l'ensemble de nos municipalités en trois grandes catégories, soit les zones en restructuration où l'on retrouve 71 municipalités, les zones en développement où l'on dénombre 70 municipalités et les zones développées où l'on retrouve 35 municipalités.

Les zones en restructuration couvrent près de 50% de notre région et sont principalement localisées dans les hauts de comtés, soit dans les Appalaches. L'on constate dans ces zones des éléments qui sont très inquiétants, à savoir:



- la décroissance de la population de 8,22% de 1981 à 1994 avec une diminution de sa population jeune de 25,9% durant cette même période;
- un faible taux de scolarité, soit 17% ayant fait des études postsecondaires;
- un taux de chômage supérieur à 11% avec un taux d'activité de 55% seulement.

La zone dite «en développement» se localise principalement en bordure du fleuve Saint-Laurent, en périphérie du bassin de la rivière Chaudière et dans la MRC de L'Amiante. L'on y retrouve certains indices similaires à la zone précédente mais à des niveaux beaucoup moindres.

Pour ce qui est de la zone considérée comme étant développée, elle se localise principalement sur la rive sud immédiate de Québec et dans le corridor de la rivière Chaudière avec quelques enclaves dans la MRC de l'Amiante...

Face à cette situation, nous pouvons constater que nous sommes devant le même phénomène tel que celui décrit par le Conseil des Affaires sociales, soit le deux Québec dans un»¹.

1. Conseil régional de concertation et de développement Chaudière-Appalaches, *Mémoire présenté par le CRCDC Chaudière-Appalaches*, février 1995, pp. 8-9.

Chapitre 1 Le mandat de la Commission et le déroulement de la consultation

Par le décret 1-95 du 11 janvier 1995 concernant les commissions sur l'avenir du Québec, le gouvernement confiait le mandat suivant à la Commission de la Chaudière-Appalaches:

- Entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la commission.
- Recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec.
- Recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec.
- Fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la commission.

Afin de donner suite à ce mandat, le gouvernement adoptait le 25 janvier suivant le décret 81-95 prévoyant la composition de ladite Commission.

La Commission a tenu deux séances de travail préparatoires au cours desquelles ont été tracées les grandes lignes de la consultation, notamment le choix des municipalités où seraient tenues les audiences et les modalités du déroulement de ces séances de consultation afin que le plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens soient entendus et que le tout se déroule dans un climat d'écoute par les commissaires qui se sont engagés à manifester le plus grand respect à l'égard des opinions émises par les intervenants et leurs collègues commissaires.

Le déroulement de la consultation

La Commission a décidé que la consultation de la population se ferait au moyen d'audiences tenues dans toutes les parties du territoire. À cet effet, elle a tenu une séance de consultation dans chacune des onze municipalités régionales de comté (MRC) de la région Chaudière-Appalaches. Il fut convenu, lors de la planification de ces séances, que l'on devrait prévoir des salles pouvant accueillir de 100 à 150 personnes, sauf à Lévis où l'on prévoyait une plus grande affluence. Il devint évident, dans les quelques jours précédant la première séance à Saint-Romuald, que la prévision initiale était nettement sous-évaluée puisqu'un plus grand nombre de personnes et de groupes s'inscrivaient pour déposer un mémoire devant la Commission ou simplement pour être entendus ou pour poser des questions. Les données apparaissant au tableau 1 ci-dessous montrent l'ampleur de cette participation populaire.

Tableau 1: État de la participation populaire aux audiences de la Commission

Municipalités	Mémoires soumis			Mémoires entendus			Interv. verbales	Assistance estimée
	Org.	Part.	Total	Org.	Part.	Total		
1. Saint-Romuald	6	28	34	6	15	21	6	450
2. Saint-Agapit	9	9	18	8	6	14	13	250
3. Saint-Georges	5	9	14	5	5	10	18	200
4. Lévis	14	17	31	7	11	18	17	400
5. Thetford Mines	8	11	19	5	6	11	7	200
6. Sainte-Marie	3	14	17	3	10	13	18	225
7. Saint-Joseph	7	7	14	6	5	11	14	180
8. Lac-Etchemin	4	9	13	3	9	12	9	185
9. Saint-Lazare	3	17	20	1	10	11	21	250
10. Saint-Jean-Port-Joli	6	11	17	4	8	12	11	200
11. Montmagny	7	15	22	6	10	16	9	250
Total	72	147	219	54	95	149	143	2790

La Commission avait aussi décidé de recevoir lors de ses audiences, autant que possible dans leur milieu, toutes les personnes et tous les groupes qui voudraient se faire entendre, soumettre leurs points de vue ou soulever des interrogations. Elle a donc entendu 70% des mémoires soumis, dont près des deux tiers provenant de particuliers, et 143 interventions verbales de personnes qui, dans quelques cas, ont quand même remis un mémoire. La population participante était surtout composée de gens d'âge moyen, d'une partie de personnes à la retraite et de quelques jeunes.

La Commission n'a pas organisé de forum, étant d'avis que cette formule ne permettrait sans doute pas d'obtenir des points de vue, questionnements et recommandations nouveaux par rapport à ce qu'elle entendrait au cours des onze audiences ouvertes à toute la population. Cependant, à la suite d'un consensus entre les commissaires présents, une réunion de gens d'affaires a été organisée par l'un des vice-présidents et un autre commissaire, tous deux en affaires. Le compte-rendu de cette réunion a été pris en compte dans le présent rapport.

Le tableau 2 indique l'itinéraire précis de la commission.

Dates et heures des audiences	Municipalités	Salles
Mardi, 7 février 1995, 19 h	Saint-Romuald	Centre communautaire
Jeudi, 9 février, 19 h	Saint-Agapit	Centre culturel
Samedi, 11 février, 13 h	Saint-Georges	Auberge Benedict Arnold
Lundi, 13 février, 17 h	Lévis	Motel Rond-Point
Mercredi, 15 février, 19 h	Thetford Mines	Motel Balmoral
Samedi, 18 février, 13 h	Sainte-Marie	Le Danube
Dimanche, 16 février, 13 h	Saint-Joseph	Le Journal
Lundi, 20 février, 19 h	Lac-Etchemin	Le Manoir
Mardi, 21 février, 19 h	Saint-Lazare	Centre des loisirs
Jeudi, 23 février, 19 h	Saint-Jean-Port-Joli	Édifice municipal
Vendredi, 24 février, 17 h	Montmagny	Centre Le Bûcheron

La Commission tient à souligner ici le parfait ordre qui a régné au cours de toutes ces audiences, aucun événement malheureux ou disgracieux n'étant à signaler. L'écoute fut exemplaire et un très grand nombre d'intervenants ont indiqué apprécier que le gouvernement du Québec les consulte dans leur milieu sur cet avant-projet de loi. Les commissaires ont été à même de constater l'excellente qualité des mémoires qui ont été déposés.

Tous les hebdomadaires régionaux ont porté une attention particulière aux audiences de la Commission. Les stations radiophoniques régionales ont également accordé une bonne couverture avant et pendant les séances de consultation. Quant à la presse nationale, c'est surtout la Société Radio-Canada qui a été la plus fidèle aux séances de la Commission. À quelques reprises, la Commission a fait la manchette sur le réseau, tant à la radio qu'à la télévision de même qu'au nouveau réseau RDI. De leur côté, les réseaux de TVA et de Quatre-Saisons ont couvert les activités de la Commission de façon sporadique.

Le plan du rapport

Afin de mieux faire le lien entre les interrogations, opinions, visions et propositions de la population d'une part, et les conclusions ou recommandations de la Commission d'autre part, ce rapport de la Commission présente l'essentiel de ces éléments sous les thèmes suivants: les valeurs sociales, le fonctionnement de l'État, les orientations du développement du Québec, le Québec dans le monde et, finalement, la grande décision.



Chapitre 2 L'affirmation de valeurs sociales

Les citoyennes et citoyens ont largement exprimé leurs préoccupations quant à la reconnaissance de valeurs sociales reflétant le tissu social et les liens qui les unissent entre eux. Ces préoccupations se sont exprimées en relation étroite avec les réalités quotidiennes. Le chômage, l'aide sociale, le manque d'équité pour les femmes, le décrochage scolaire, le sous-emploi chez les jeunes et la délinquance dressent une toile de fond qui appelle à la solidarité, à la mise en commun des énergies et à l'engagement social. On peut comprendre de ces préoccupations qu'elles traduisent une double situation de faits.

La première relève de l'affirmation de valeurs qui font entièrement partie du tissu social et de l'évolution de la société québécoise; il s'agit dans ce cas de valeurs reconnues par une partie importante de la population.

La seconde situation de fait traduit, quant à elle, un cri du coeur qui résulte d'une tendance des sociétés industrialisées à creuser de plus en plus l'écart entre les mieux nantis et les plus démunis. Devant cette situation, les citoyens expriment l'espoir que la société québécoise et, plus spécifiquement, l'État québécois, reconnaissent par des énoncés de valeurs sociales la nécessité de protéger, d'aider et de soutenir les personnes qui, à tous égards, sont marginalisées dans une société qui recherche le profit et la productivité immédiate. Ces valeurs devraient être inscrites dans la déclaration de souveraineté.

Tous les intervenants qui ont abordé la question des valeurs ont insisté sur la nécessité de réaffirmer les règles d'éthique et de moralité dans la conduite des affaires publiques. L'État québécois devrait gérer ses activités et ses relations avec les citoyens en toute transparence et en démontrant une continuelle préoccupation pour la justice et l'équité. L'éthique et la morale devraient être aussi une préoccupation de tous les citoyens afin que, par exemple, le travail au noir et les abus dans l'application des programmes sociaux soient éliminés au profit de l'intérêt général de la collectivité. Des citoyennes et des citoyens en ont appelé au civisme et à l'éducation civique afin que ces valeurs s'inscrivent dans la vie quotidienne des gens, démontrant ainsi la cohésion et la solidarité de la société québécoise.

Les personnes et les organismes communautaires qui se sont présentés devant la Commission ont largement exposé ces préoccupations et ont formulé des recommandations qui reflètent deux approches différentes.

La première de ces approches recommande d'identifier, dans la déclaration de souveraineté, un énoncé de valeurs sociales, valeurs qui affirmeraient solennellement l'égalité entre les personnes, la solidarité, la fraternité, le respect de la dignité et le sens du partage entre tous les citoyens².

La seconde approche propose un cadre plus rigide et plus formel comme appui à ces valeurs en les exprimant sous la forme de droits individuels et collectifs qui devraient être intégrés à la Charte

2. Table régionale des organismes communautaires, *Mémoire présenté à la Commission de Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec*, (120169), 24 février 1995, p. 3.
Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches, *Les Québécoises une force en action dans le projet d'avenir du Québec*, (120037), février 1995, p. 3.

québécoise des droits et libertés de la personne. Dans un Québec souverain, cette charte perdrait son statut actuel de loi ordinaire pour devenir la première loi du pays: elle serait donc constitutionnalisée et opposable à tous les citoyens et à toutes les institutions québécoises.

Une Charte équilibrée des droits, libertés, devoirs et responsabilités de la personne

La grande majorité des organismes communautaires proposent un régime de protection sociale pour les personnes économiquement ou socialement discriminées. Les associations représentant les intérêts des personnes handicapées et les intervenantes sur la condition féminine ont notamment proposé une liste exhaustive de droits individuels et surtout collectifs devant être inclus dans une charte des droits et libertés renouvelée et constitutionnalisée: il s'agit du droit au travail, à la sécurité du revenu, à la représentation équitable dans les institutions publiques, au logement, à la santé, à l'assistance juridique et à l'éducation³. Ces droits individuels et collectifs reprennent de façon très étroite les valeurs sociales qui ont été proposées pour la déclaration de souveraineté.

L'expression de ces droits collectifs permettrait, selon les intervenants communautaires, d'équilibrer la Charte des droits et libertés de la personne qui n'exprime actuellement que des droits individuels dont la reconnaissance devant les tribunaux s'avère coûteuse et aléatoire pour les citoyens⁴.

De nombreux intervenants ont par ailleurs fait valoir que la Charte devrait préciser et spécifier, en plus des droits individuels et collectifs, les devoirs et les obligations des citoyens à l'égard de la société québécoise. À cet égard, ont été identifiés les devoirs de voter, de s'instruire, de travailler, de servir la communauté, le devoir pour les parents de pourvoir aux besoins des enfants. À ces devoirs devrait s'ajouter l'obligation de non-discrimination, de tolérance et de solidarité⁵.

Tous les intervenants qui se sont exprimés sur la question des valeurs sociales ont presque unanimement insisté sur la nécessité de protéger les minorités anglophone et autochtone; ils ont témoigné de la nécessité de protéger et de favoriser l'expression des institutions culturelles et socio-économiques de ces minorités. Ce témoignage exprime à lui seul la sincérité des intervenants quant à l'authenticité des valeurs qu'ils proposent.

La famille

Plusieurs se sont penchés sur la famille comme cellule de base de la société. Tout en reconnaissant la pluralité des formes que peut prendre la cellule familiale, ils ont mentionné que la famille repose à la fois sur une responsabilité parentale et une responsabilité sociale. La responsabilité parentale en est une immédiate et quotidienne et comprend une responsabilité élargie à l'égard des personnes âgées afin d'assurer un lien de continuité entre les générations. La responsabilité sociale doit être supportée par l'État, affirmée dans la déclaration de souveraineté, appuyée par des politiques de

3. Groupe de femmes de Montmagny-L'Islet, *Mémoire présenté à la Commission régionale de Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec*, (120160), 24 février 1995, 9 pages.

4. Prêtres, agentes et agents de pastorale de la région pastorale Chaudière, *Mémoire présenté dans le cadre de la Commission Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec*, (120142), p. 7.

5. Beaudoin, Louis et Morin, Richard, *La Charte des droits et libertés dans un Québec souverain*, (120066), pp. 5-6.

transfert et fiscales proactives (allocations familiales, crédits d'impôt, revenu pour le parent qui prend soin des enfants au foyer, etc.) et matérialisée par des services de garde accessibles et de qualité⁶ et l'instauration d'un revenu familial minimum garanti.

Les femmes

À l'instar des organismes communautaires qui se sont présentés devant la Commission, les associations et organismes représentant les intérêts des femmes dans la société québécoise ont évité de se prononcer sur l'article 1 de l'avant-projet de loi. Ces groupes ont cependant manifesté leur inquiétude face à la situation budgétaire des gouvernements et à la fragilité des moyens qui ont été mis de l'avant pour améliorer la condition des femmes au Québec.

Confrontées à de multiples obstacles, «scolarité insuffisante, formation désuète, manque d'expérience récente, méconnaissance du marché du travail, surcharge des tâches due aux responsabilités familiales, pauvreté, sentiment d'échec, de culpabilité, d'isolement, manque de support, difficultés d'ordre personnel»⁷, les femmes ont été unanimes à faire de l'égalité et de l'équité des valeurs sociales de base, valeurs devant être inscrites dans la Charte des droits et libertés. Elles ont aussi fortement insisté sur la nécessité de mettre en place des mesures visant l'équité en emploi, l'équité salariale et un véritable régime de revenu garanti, sans les excès de contrôle bureaucratique qui frappent souvent, par exemple, les familles monoparentales.

Les personnes âgées

Les personnes âgées et les personnes préoccupées de leur situation ont montré un grand intérêt à l'égard de l'avant-projet de loi. La plupart d'entre elles ont manifesté leur foi dans l'avenir d'un Québec souverain par des témoignages souvent émouvants⁸. L'accession du Québec à la souveraineté soulève toutefois des craintes, des inquiétudes et parfois des angoisses notamment sur les questions du régime de sécurité du revenu à la retraite et de la gratuité des soins de santé et des services sociaux. Elles ont demandé que le gouvernement explique les conséquences de son avant-projet de loi. Ce ne sont pas tant des garanties qui ont été exigées que de l'information sur les modalités d'accession à la souveraineté et sur l'organisation d'un État souverain.

Les jeunes

La condition sociale des jeunes a préoccupé de nombreux intervenants. Des jeunes ont exprimé leur désarroi face à une génération d'adultes qui a bénéficié largement de la croissance économique

6. Alliance des garderies, régions 03-12, *L'enfant... un peu, beaucoup, passionnément*, (120121), février 1995, pp. 8-12.

FORTIN, Diane, *Commission régionale sur l'avenir du Québec*, (120127), p. 3.

7. DIONNE, Louise, *L'amélioration des conditions de travail des femmes*, (120024), février 1995, p. 1.

8. DUFOUR, Rita, *Mémoire présenté à la Commission de Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec*, (120019), 3 pages.

MORIN, Marcel, *Pistes de réflexion pour un projet de société pour le Québec*, (120136), 21 février 1995, 14 p.

AUGER, Georgette, *Manuscrit sans titre*, (120004), 28 janvier 1995, 4 pages.

des vingt-cinq dernières années et qui ne semble pas en mesure de partager ses acquis et sa richesse avec la génération qu'elle a engendrée. Des jeunes expriment leur appui à l'accession du Québec à la souveraineté en insistant sur la solidarité entre les générations, le partage de la richesse collective et le respect de leurs valeurs⁹ et certains autres la rejettent parce qu'elle ne définit pas clairement la place qu'ils devraient y occuper ou parce qu'ils manifestent un grand attachement au Canada¹⁰.

Les autochtones

Conscients des tensions sociales qui se vivent dans les relations avec les autochtones, certains ont mentionné l'apport des autochtones à la culture québécoise et affirmé leur accord au principe de l'autodétermination des nations autochtones en insistant toutefois sur l'égalité fondamentale de tous les citoyens du Québec et l'élimination des privilèges. Dans cette perspective, les autochtones pourront exprimer leur spécificité dans la mesure où ils reconnaissent l'État québécois comme autorité constituée, respectent les lois du pays et contribuent à sa prospérité¹¹.

En résumé...

Les valeurs sociales qui ont été exprimées, qu'elles soient ou non constitutionnalisées, prennent toutes leurs assises dans ce que de multiples intervenants appellent un projet de société qui stimulera la volonté collective des Québécoises et des Québécois d'affirmer leur spécificité et leur cohésion au sein d'un Québec souverain ou au sein d'un régime politique canadien amélioré.

9. Côté, Étienne *Mémoire sur l'avenir du Québec*, (120143), février 1995, 5 pages.

10. GODBOUT, René et Anne, *Mémoire sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec*, (120089), 10 février 1995, p. 2.

11. BISSON, Antonio et MAILHOT-BISSON, Bernadette, *Le beau risque*, (120116), p. 20.

Chapitre 3 Le fonctionnement de l'État

Sont regroupés sous le chapitre du fonctionnement de l'État les constats, interrogations et propositions relativement aux institutions politiques nationales, à l'administration centrale du gouvernement québécois et à la décentralisation des pouvoirs vers les milieux régionaux ou locaux.

Les institutions politiques nationales

Quelques intervenants seulement ont abordé la question des institutions politiques nationales d'un éventuel Québec souverain, quelquefois pour s'interroger sur le type de régime politique et le choix du chef de l'État mais le plus souvent pour faire des recommandations précises sur l'une ou l'autre composante de ces institutions.

La proposition la plus complète en cette matière prévoit un régime présidentiel à la française où le président est élu au suffrage universel, lors d'un scrutin à deux tours afin de dégager une majorité absolue, le maintien de l'Assemblée nationale actuelle qui aurait le pouvoir de légiférer, de voter les crédits et d'amender la Constitution¹². De nombreux intervenants ont demandé que le gouvernement soumette au référendum l'approbation de la Constitution d'un Québec souverain. Celle-ci, pour certains, devrait être élaborée par une sorte d'Assemblée constituante ou lors d'États généraux avant d'être soumise à l'Assemblée Nationale puis approuvée lors d'un référendum. La sanction des citoyens devrait porter également sur une Charte renouvelée des droits et libertés ainsi que sur les modalités concernant la décentralisation des pouvoirs vers les instances locales ou régionales. Plusieurs ont finalement recommandé au gouvernement d'utiliser le référendum pour la ratification des grandes orientations politiques concernant notamment la décentralisation, l'éducation, la santé et les services sociaux.

Alors que quelques-uns plaident pour qu'il n'y ait pas de sénat, d'autres ont suggéré la mise en place d'une sorte de Chambre des régions sans toutefois préciser la nature des pouvoirs qui lui seraient dévolus ni la façon de choisir les personnes qui y siègeraient. D'aucuns y verraient les préfets des régions ou des MRC et d'autres des personnes élues au suffrage universel.

L'administration centrale de l'État

Les nombreux organismes, groupes et personnes qui ont abordé la question de l'administration centrale de l'État sont unanimes pour réclamer une gestion plus efficace et plus efficiente des fonds publics. Pour la plupart, cette gestion implique une réduction du nombre de ministères et d'organismes, une véritable imputabilité des ministres, sous-ministres et dirigeants d'organismes. Les moyens suggérés pour y arriver vont de la nomination à contrat de ces hauts fonctionnaires, la nomination des juges et hauts fonctionnaires à la suite de concours publics, la modération dans les primes de séparation, en passant par l'octroi de pouvoirs additionnels au Vérificateur général jusqu'à la mise en place d'un Conseil national des Finances publiques chargé d'identifier les priorités

12. Dubois, Isabelle, *Mémoire présenté à la Commission de la région de Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec*, février 1995, 4 pages.

de l'État quant aux programmes et services publics¹³. La quasi totalité des intervenants exigent aussi que le gouvernement central soit soumis aux mêmes règles budgétaires que les municipalités et les familles québécoises, à savoir l'obligation de gérer des budgets équilibrés. Enfin, peu importe le résultat de la démarche référendaire, il est fortement recommandé que l'appareil administratif québécois fasse l'objet d'un grand ménage pour y éliminer les chevauchements et doubléments entre les ministères et organismes aux mandats parfois très enchevêtrés. Une meilleure information générale sur les coûts des services publics pourrait aussi, selon certains, contribuer à sensibiliser davantage la population sur les limites à la capacité de l'État de répondre à tous les souhaits en matière de développement des services publics.

Pour réduire ses coûts de fonctionnement et permettre aux acteurs économiques d'être plus compétitifs en matière de productivité et d'échanges commerciaux, cette administration centrale devrait alléger considérablement sa réglementation et ses contrôles. Par ailleurs, elle devrait aussi faire de la place à ses clientèles en prévoyant notamment leur participation consultative institutionnalisée.

Enfin, il n'est pas apparu évident aux intervenants qui ont abordé cette question que la gestion centrale d'un Québec souverain nécessite le transfert automatique de tous les fonctionnaires fédéraux résidant au Québec et qui souhaiteraient être intégrés à la fonction publique québécoise. Les fonctionnaires provinciaux réclament que des règles claires encadrent cette intégration, notamment en ce qui concerne l'ancienneté et la priorité d'emploi dans des secteurs d'activité où les chevauchements et doubléments administratifs nécessiteront une rationalisation des activités. Quant aux fonctionnaires fédéraux, ils veulent des garanties plus fermes en matière de sécurité d'emploi.

La continuité des lois

Dans ce projet de Québec souverain, il est notamment prévu à l'avant-projet de loi que les lois et réglementations fédérales demeureront en vigueur, sans temps d'arrêt, jusqu'à leur éventuelle modification qui pourrait avoir lieu dans le cours normal des choses, selon les priorités du moment. Certains se sont interrogés sur cette disposition de l'avant-projet et sur l'autre qui garantit aux personnes âgées le maintien de leur régime de sécurité de la vieillesse¹⁴. Est-ce à dire que la garantie est moins évidente pour les autres programmes de sécurité du revenu comme l'assurance-chômage et les divers crédits d'impôt visant les enfants et les familles? Ces intervenants souhaitent que ces divers régimes de sécurité du revenu bénéficient des mêmes garanties claires dans l'avant-projet de loi.

Enfin, la qualité de dernière instance accordée à la Cour d'appel du Québec par l'article 12 de l'avant-projet est apparue risquée parce que les juges qui y siègent ont été nommés par le gouvernement fédéral. Qu'arrivera-t-il si cette cour juge illégale la déclaration de souveraineté? Deux avenues semblent possibles pour contrer cette éventualité: ou l'on prévoit dès maintenant que toute décision de la Cour d'appel puisse faire l'objet d'un pourvoi devant la future Cour suprême, ou l'on procède à la création immédiate d'une Cour suprême, même par la loi «ordinaire» que serait devenu l'avant-projet à la suite de son entrée en vigueur¹⁵.

13. MEILLEUR, Jean, *Mémoire présenté à la Commission régionale de Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec*. (120026) février 1995, 15 pages.

14. POULIN, Éloi, *Lettre-mémoire*, (120202), 24 février 1995, 4 pages.

15. *ibid.*

La décentralisation

La volonté de décentralisation prévue à l'article 3 de l'avant-projet de loi a fait l'objet de nombreux mémoires et interventions spontanées des personnes présentes aux diverses audiences de la Commission. Il n'est guère surprenant que le milieu municipal et le monde scolaire (commissions scolaires et syndicats d'enseignants) et que plusieurs organismes socio-économiques (chambres de commerce, organismes de développement économique, organismes socio-communautaires) aient fait part de leurs points de vue en cette matière.

Quasi unanimement, ces nombreux intervenants tiennent à ce qu'une véritable décentralisation, accompagnée des ressources financières adéquates, soit effectuée par le Québec, peu importe son statut politique éventuel. Tous souhaitent que le pouvoir et les responsabilités reviennent là où il est plus facile, plus efficace et plus efficient de répondre aux besoins des gens. Cependant, malgré un tel énoncé de principe, la Commission constate des divergences assez importantes entre ces intervenants quant à la nature et au destinataire des pouvoirs et responsabilités transférés. Tous s'entendent enfin pour que l'on évite de créer un palier gouvernemental supplémentaire; le Québec ne doit pas devenir lui-même une sorte de fédération ou confédération des régions, avec toute la bureaucratie et les coûts que cela implique.

Sur la nature des pouvoirs et responsabilités qui devraient être confiées aux instances décentralisées, le milieu municipal est apparu partagé; les uns semblent souhaiter que l'on complète les pouvoirs locaux ou régionaux en matière d'aménagement du territoire en leur confiant notamment l'administration complète de la Loi sur la protection du territoire agricole, ce que conteste fortement le milieu syndical agricole qui fait valoir son droit de produire¹⁶. Des représentants de petites municipalités ont indiqué cependant que cette décentralisation doit se faire en y mettant le temps, en définissant d'abord une vision globale et commune du développement des régions¹⁷, en respectant la capacité de faire limitée des petites administrations municipales et qu'il faut éviter que le résultat de cette opération n'ait pour effet de provoquer des fusions municipales forcées. Un organisme a d'ailleurs soutenu qu'un modèle de décentralisation unique sera générateur d'inefficacité et de services d'une qualité boiteuse¹⁸.

Plusieurs organismes et personnes ont insisté sur la nécessité vitale que la question environnementale devienne une priorité de premier rang pour tous les paliers politiques et que les organismes volontaires voués à cette cause soient étroitement associés au processus de décision. Ils souhaitent que les préoccupations environnementales ne se limitent pas seulement aux problèmes plus traditionnels de qualité de l'eau et de l'air mais qu'elles touchent aussi, notamment, le patrimoine architectural et paysager québécois¹⁹.

16. Syndicat de l'UPA de la Chaudière, *Mémoire présenté par le Syndicat de l'Union des producteurs agricoles de la Chaudière et la Table agro-alimentaire et de la forêt de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière*, (120028), le 7 février 1995, p. 4.

17. MRC de la Nouvelle-Beauce, *Mémoire de la municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce*, (120123), 18 février 1995, p. 5.

18. Comité de restauration de la rivière Etchemin, *La souveraineté du Québec et le développement de ses régions*, (120134), 10 février 1995, p. 9.

19. Groupe d'initiative et de recherche appliquées au milieu, *Faire le pays, c'est aussi lui refaire une beauté*, (120074), 13 février 1995, p. 13.

Sur l'opportunité de confier aux instances décentralisées des responsabilités en matière de santé ou de sécurité du revenu, peu d'intervenants se sont montrés emballés. Cependant, quelques-uns ont souhaité que les territoires locaux ou régionaux de services à la population soient harmonisés le plus rapidement possible avec les territoires des MRC et des régions administratives.

Par ailleurs, à la question souventes fois posées par des commissaires sur l'opportunité de confier aux municipalités ou MRC les actuelles responsabilités des commissions scolaires, il ne fut guère surprenant de constater, d'une part, que les commissions scolaires s'opposent farouchement à cette idée et que, d'autre part, le milieu municipal est assez partagé sur ce sujet. Il faut ajouter ici que quelques personnes ont souhaité l'élimination des dédoublements dans la gestion des équipements municipaux et scolaires et qu'il y aurait peut-être avantage à fusionner ces deux administrations publiques; d'autres citoyens se sont cependant opposés à une telle approche, souhaitant que l'éducation continue à relever d'un organisme voué à cette mission.

La Commission a cru percevoir qu'un premier groupe de municipalités, surtout les plus petites, souhaitent que le transfert de pouvoirs se fasse en faveur des municipalités locales quitte à ce que ces dernières les délèguent aux MRC, selon le bon vouloir du milieu, qu'un deuxième groupe d'intervenants, assez restreint, voit davantage la région comme récipiendaire de ces pouvoirs et responsabilités, et qu'un troisième groupe, majoritaire, soutient que la MRC est toute désignée pour les recevoir.

Dans ce dernier groupe cependant, il est apparu clairement à plusieurs que certaines MRC sont trop peu peuplées, trop petites ou insuffisamment pourvues en ressources humaines pour remplir ces nouveaux mandats. Il faudrait alors penser à redéfinir les frontières des MRC qui pourraient se rapprocher davantage de ce que certains ont appelé le «territoire d'appartenance»²⁰. Dans la même foulée, il est probable qu'un tel transfert de pouvoirs amènerait inévitablement des fusions de municipalités, ce à quoi se sont objectés très peu d'intervenants tout en soulignant que l'approche en la matière devrait être essentiellement incitative.

La Commission a aussi compris que la décentralisation, telle que vue par le milieu, n'a rien à voir avec le pelletage des déficits des gouvernements supérieurs. Cette décentralisation ne sera acceptée que si elle est faite en concertation avec les divers milieux socio-économiques et que si des ressources financières et fiscales suffisantes l'accompagnent. Sur ce dernier point, le milieu municipal ne verrait pas d'un bon oeil la création d'un nouveau palier fiscal au niveau de la MRC²¹.

Enfin, plusieurs intervenants ont souhaité que les règles entourant la vie démocratique des municipalités, peu importe l'ampleur de la décentralisation éventuelle, soient améliorées afin que, notamment, tous les projets publics importants soient assujettis au processus référendaire (et non seulement les investissements financés par des règlements d'emprunt) et que les citoyennes soient mieux représentées à ce palier politique.

20. MRC des Chutes-de-la-Chaudière, *Mémoire de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière*, (120011), 7 février 1995, p. 4.

21. MRC de la Nouvelle-Beauce *Mémoire de la municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce*, (120123), 18 février 1995, p. 8.
Municipalité de La Guadeloupe *Mémoire du conseil municipal de la municipalité La Guadeloupe*, (120052), pp. 3-4.

Chapitre 4 Les orientations du développement du Québec

Beaucoup de personnes et d'organismes ont fait part à la Commission de leurs aspirations, de leurs inquiétudes et de leurs visions du Québec de demain relativement à la culture, à l'éducation et la formation professionnelle, à l'emploi, au développement économique et à la monnaie.

L'histoire, la langue et la culture

La Commission a entendu plusieurs personnes rappeler les motifs profonds de leur attachement au Québec et manifester ouvertement tous leurs espoirs dans un Québec souverain parce que, pour elles, ce sera l'aboutissement du long et laborieux cheminement d'un peuple vaincu et abandonné à son sort mais qui a survécu contre vents, marées et destructions massives. Cet attachement à son histoire, à ses racines, s'est notamment manifesté par le «Je me souviens» d'une souverainiste qui a grandi dans une famille où cet objectif de société est à l'honneur depuis des décennies²², par ce cri du coeur de ses oncles qui a marqué une dame âgée, «Si on avait notre pays, ça se passerait pas comme ça»²³, par l'enracinement du colon défricheur d'un coin de pays que fut un ancien député fédéral de Bellechasse²⁴, par la bataille quotidienne pour le droit de parler français au travail menée par le défunt conjoint d'une lévisienne²⁵, et par les métaphores racontant l'histoire de la Belle Province humiliée et méprisée par son mari²⁶ ou le mauvais père de famille²⁷ qu'est le Canada.

Pour d'autres, la souveraineté du Québec est le seul moyen efficace pour assurer l'entière maîtrise d'oeuvre du développement culturel de cette seule société française en Amérique. À ce chapitre l'on retrouve de nombreuses recommandations relatives au statut du français comme seule langue officielle, au rapatriement de la partie des biens des grandes institutions culturelles canadiennes qui concernent particulièrement les Québécois, nos «trésors artistiques et papiers de famille»²⁸, au redéploiement en région des moyens de communications et des outils de développement culturel²⁹ afin qu'y fleurissent tous les talents et que se développent la fierté et le sentiment d'appartenance.

La Commission a pris connaissance des besoins particuliers des personnes sourdes qui réclament leur place au soleil. Elles ont souhaité que le Québec les reconnaisse explicitement comme une communauté culturelle ayant sa langue, sa culture et ses aspirations, au même titre qu'il s'engage à l'égard de la communauté anglophone et des nations autochtones³⁰. Sur ce dernier point, la Commission a observé un large consensus appuyant les dispositions de l'avant-projet de loi relatives aux garanties accordées à la communauté anglophone, aux minorités culturelles et à la nécessité de régler les questions autochtones dans le plus grand respect mutuel.

22. VALLIÈRES, Sylvie, *Je me souviens*, (120163), 20 février 1995, 7 pages.

23. DUFOUR, Rita, *op. cit.*, p.1.

24. LAMBERT, Adrien, *Échange avec les commissaires à la suite de son mémoire*, (120176), 9 pages.

25. AUGER, Georgette, *op. cit.*, 4 pages.

26. LEMIEUX, Jacques, *Mémoire présenté à la Commission de Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec*, (120006), 11 pages.

27. NADEAU, Roger, *Mémoire à titre personnel*, (120152), 4 pages.

28. Groupe d'initiative et de recherche appliquées au milieu, *op. cit.*, p. 5.

29. DESROCHERS, Odina et DUFOUR, Colombe, *L'information et la culture régionale: un déclin*, (120027), février 1995, p. 2

30. Association des sourds de Beauce, *Mémoire de l'Association des sourds de Beauce à la Commission Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec*, (120198).

Cette maîtrise d'oeuvre de leur développement culturel n'a pas pour but d'organiser l'autocontemplation des Québécois mais plutôt de leur assurer les moyens de développer leur culture originale dans toutes les directions, d'être mieux en mesure d'y intégrer la richesse culturelle des minorités peuplant le Québec et de participer aux échanges dans les grands courants culturels du monde.

L'éducation et la formation professionnelle

Quelques jeunes et groupes communautaires ont fait part à la Commission de leurs inquiétudes et visions en matière d'éducation supérieure et de formation professionnelle. Les jeunes, pour la plupart étudiants universitaires, se sont inquiétés de la réduction éventuelle de l'accès aux études supérieures causée par les velléités gouvernementales de continuer à augmenter les droits de scolarité qui les mènent à des dettes très élevées à la fin de leurs études, dettes qu'ils jugent difficiles à rembourser dans un contexte de rareté des emplois dans leurs spécialités³¹ et qui pourraient constituer un frein au désir de fonder une famille. Ils souhaitent que le gouvernement leur accorde des garanties analogues à celles qu'il a fournies aux personnes âgées dans l'avant-projet de loi.

Un très grand nombre de jeunes, de groupes communautaires et d'organismes de développement socio-économique ont abordé la question de la formation professionnelle en insistant pour que l'on mette fin aux chevauchements administratifs à l'intérieur du gouvernement du Québec et entre les gouvernements en créant, par exemple, un guichet unique régional et décentralisé³², pour que les formations dispensées mènent à de véritables emplois et qu'on sorte du cycle emploi précaire, sécurité du revenu, chômage. Ils souhaitent que la formation par l'apprentissage et l'alternance travail-études soit une avenue sérieusement envisagée, que l'on mette fin au dédoublement dans les formations au Cégep et au secondaire, que l'on intègre physiquement les différents niveaux de formation professionnelle³³, que les entreprises soient davantage mises à contribution eu égard à leur responsabilité sociale dans la gestion du marché du travail.

Enfin, quelques intervenants ont argumenté que les parents doivent avoir le libre choix en matière d'institutions scolaires publiques et privées et que le financement de ces institutions soit organisé de manière à ce que ce choix puisse être réellement exercé. D'autres ont abordé ce problème sous un angle différent en soulignant que les écoles publiques devraient pouvoir se compétitionner entre elles afin d'offrir le meilleur produit adapté aux vrais besoins et au meilleur coût possible.

L'emploi

Pratiquement tous les groupes socio-communautaires, les jeunes et les organismes voués au développement économique ont abordé la question de l'emploi en des termes pas toujours très élogieux à l'égard des gouvernements et de la génération des «baby-boomers». Ces groupes et ces jeunes

31. JOLICOEUR, Jimmy, *L'avenir des jeunes dans le Québec de demain*, (120061), 13 février 1995, 4 pages.

32. Association régionale des commissaires industriels de Chaudière-Appalaches, *Commission de Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec*, (120187), 22 février 1995, p. 8.

Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre de Québec, de la Chaudière-Appalaches et du Nord-du-Québec, *Mémoire présenté à la commission sur l'avenir du Québec*, (120184), pp. 4-6.

33. BRETON, Jean-Guy, *Mémoire présenté à la Commission de Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec*, (120109), février 1995, p. 7.

réclament le plus souvent la mise en place d'une véritable politique de l'emploi au Québec qui prévoirait, entre autres, des mesures de partage du travail, de réduction du temps supplémentaire afin de créer de nouveaux emplois notamment pour les jeunes, des actions positives en vue de favoriser l'emploi des groupes moins favorisés comme les personnes handicapées, des mesures visant l'atteinte d'une véritable équité dans l'emploi et la rémunération des femmes, etc.

Plusieurs ont clairement remis en question les acquis de ceux qui sont entrés sur le marché du travail il y a deux ou trois décennies et qui ne veulent pas faire la place à laquelle prétendent avoir droit les jeunes et les laissés-pour-compte du virage technologique.

Enfin, de nombreux intervenants se sont inquiétés des effets sur l'emploi de l'accession du Québec à la souveraineté compte tenu de l'incertitude des investisseurs, des orientations à long terme du gouvernement du Québec et de l'attitude possiblement négative de nos partenaires commerciaux actuels. La Commission croit avoir décelé ici la plus grande source d'inquiétudes à l'égard du projet souverainiste: le pain et le beurre après un changement politique aussi important.

L'économie

Quant au développement économique de la société québécoise, beaucoup de personnes et la plupart des intervenants provenant du milieu des affaires³⁴ s'inquiètent des lendemains du projet souverainiste. Cependant, quelques-uns sont d'avis que, après une très courte période de transition, ce sera «business as usual» comme l'ont mentionné verbalement quelques hommes d'affaires.

L'agriculture constitue une activité économique importante dans la région et un facteur de cohésion déterminant dans l'occupation de l'espace rural. Les producteurs agricoles ont aussi manifesté leurs inquiétudes quant à l'accession du Québec à la souveraineté, notamment sur l'avenir des politiques de gestion de l'offre. Un système de gestion, comme celui de la production laitière, a permis jusqu'à maintenant d'assurer une sécurité du revenu aux producteurs et de stabiliser l'approvisionnement sur les marchés de consommation et de transformation.

Le secteur agricole demande au gouvernement du Québec d'expliquer ce qu'il adviendra de ce système de gestion de l'offre et qu'il indique les mesures qu'il entend mettre de l'avant afin de permettre à ce secteur d'activités d'un Québec souverain de conserver et de développer les parts de marché qu'il détient actuellement dans les productions agricoles contingentées au Canada³⁵.

Quelques intervenants ont fait valoir l'importance de l'agriculture biologique dans l'économie agricole québécoise; il s'agit là d'une forme d'agriculture qui doit être reconnue puisqu'elle s'intègre au concept de développement durable.

34. Poulin, Placide, *Commission sur l'avenir du Québec*, (120124), 18 février 1995, 12 pages.
Conseil économique des Chutes-de-la-Chaudière, *Mémoire du Conseil économique des Chutes-de-la-Chaudière*, (120017), 7 février 1995, 7 pages.

Chambre de commerce de Saint-Georges, *Mémoire de la Chambre de commerce de Saint-Georges*, (120076), 11 février 1995, 3 pages.

35. Fédération de l'UPA de Lévis-Bellechasse et Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, *Mémoire présenté à la Commission de Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec*, (120097), 21 février 1995, pp. 5-7.

Quelques-uns ont soumis que le développement du Québec passe aussi par la recherche et le développement technologique. Il faudrait notamment récupérer notre juste part des laboratoires et centres de recherches fédéraux, des budgets fédéraux destinés à la recherche en milieu universitaire, accentuer le développement des créneaux de recherche où nous excellons³⁶ et faire des efforts importants pour favoriser les inventeurs québécois dans le développement technologique.

Plusieurs sont aussi venus dire que le développement économique du Québec passe par celui de chacune de ses régions et que celui-ci doit «reposer sur la concertation des forces vives à l'intérieur de chaque région tant pour le choix des priorités de développement que pour la mise en oeuvre du plan stratégique de développement et ces choix doivent être respectés par le Gouvernement»³⁷.

La Commission a également entendu les groupes socio-communautaires et bon nombre de personnes soutenir que le Québec devrait être très critique face à l'approche à la mode dans le milieu des affaires relativement au développement économique à tout prix qui ne tient pas suffisamment compte des conséquences sociales de la restructuration des marchés. On ne veut plus que seul un groupe de plus en plus restreint de citoyens profite pleinement de la croissance de la richesse collective. L'on rejoint ici le Québec des solidarités dont il a déjà été fait mention dans ce rapport.

Tout au long de cette consultation, la Commission a entendu des gens et des groupes réclamer que des études sérieuses soient publiées, avant le référendum, relativement aux impacts économiques de la souveraineté du Québec et ce, sur tous les secteurs d'activité économique. Les intervenants à tendance fédéraliste ainsi qu'un certain nombre de souverainistes ont insisté sur les imprécisions et les lacunes du projet gouvernemental; ils ont maintes fois exigé du gouvernement qu'il élabore un premier budget pro-forma d'un Québec souverain et qu'il détaille, sous la forme d'un plan d'affaires, le projet de souveraineté dans ses composantes financières et économiques.

La Commission retient ici les propos de l'Association des commissaires industriels suggérant «aux tenants des deux options constitutionnelles de faire preuve d'un grand discernement dans leurs prises de position et de doser chaque déclaration à la lumière de son impact sur l'économie»³⁸.

La monnaie

La plupart des personnes et des groupes qui ont soulevé la question de la monnaie dans un Québec souverain appuient la proposition du gouvernement d'utiliser la monnaie canadienne. Quelques-uns ont suggéré plutôt l'adoption du dollar américain et même l'approche européenne, à savoir la création d'une monnaie commune aux pays signataires de l'ALÉNA. D'autres souhaitaient la création, à court terme ou après une période de stabilisation, d'une monnaie québécoise et d'une banque centrale, deux outils qui leur semblaient essentiels pour un Québec véritablement souverain. «C'est pas drôle, vous savez, quand un ouvrier est obligé d'emprunter les outils de son voisin pour être capable de bâtir sa maison. Il y a toujours une limite! Alors, si on devient un pays, ayons des outils, une monnaie à nous autres»³⁹.

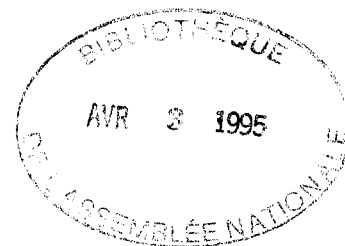
36. TRÉPANIÉ, Hélène, *Quelques réflexions concernant l'avant projet de loi sur la souveraineté du Québec*, (120051), pp. 7-9.

37. Conseil régional de concertation et de développement Chaudière-Appalaches, op. cit., pp. 14-15.

38. Association régionale des commissaires industriels de Chaudière-Appalaches, op. cit. p. 6.

39. LAMBERT, Adrien, op. cit., Réponse à une question d'un commissaire à la suite de son mémoire.

Chapitre 5 Le Québec dans le monde



Les traités et les alliances

Les opinions et commentaires formulés devant la Commission sur la question des traités et des alliances présentent une double configuration. Les intervenants favorables à l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec acceptent généralement la thèse à l'effet que les règles du droit international posent le principe de la continuité des obligations conventionnelles entre l'État prédécesseur et l'État successeur quant au maintien des traités conclus par le premier. Ils considèrent qu'il est de l'intérêt du Canada et du Québec que ces traités soient maintenus. Il a été exposé que les besoins qui ont été comblés par les traités et alliances auxquels le Canada a adhéré persistent et font en sorte que l'adhésion d'un Québec souverain ne viendrait qu'en confirmer la pertinence et en affirmer la nécessité.

Ils considèrent également que le prolongement normal de la souveraineté du Québec inclut sa reconnaissance par la communauté internationale ainsi que sa participation active au sein des institutions supranationales. Ces intervenants s'appuient sur des données quantitatives qui place le Québec au 18^e rang pour la superficie de son territoire, au 11^e rang parmi les pays membres des Nations Unies pour le revenu per capita et au 80^e rang pour sa population. Ce préjugé favorable s'applique autant aux traités et alliances de nature politique qu'aux traités et alliances à portée économique comme l'ALÉNA et le GATT. Plus spécifiquement sur l'ALÉNA, ils sont d'avis que, de la même façon qu'il est de l'intérêt des partenaires canadiens et du Québec de convenir d'une union économique, il en va aussi de l'intérêt des parties qui ont adhéré à l'ALÉNA que le Québec y soit admis. Ils appuient leur conviction sur les liens de complémentarité étroits qui unissent les économies québécoise, canadienne et américaine.

Par contre, ceux qui sont défavorables à l'avant-projet de loi n'acceptent pas d'emblée la proposition à l'effet qu'un Québec souverain serait facilement partie aux alliances et traités auxquels le Canada a adhéré. Ils considèrent qu'il n'existe pas de reconnaissance automatique à ce chapitre et que le Québec devrait négocier à la pièce son intégration à ces traités. Ils soutiennent qu'un État, dont la taille et le poids seraient réduits, ne pourrait disposer du rapport de force qui est celui du Canada, dans sa facture actuelle, lors de la négociation des alliances et traités internationaux. Ils pensent que l'adhésion d'un Québec souverain à l'ALÉNA n'est pas acquise et qu'elle devra être négociée sans aucune garantie de résultat. Compte tenu de la situation économique actuelle, ils affirment que le Québec ne peut se permettre de vivre un tel risque et une telle incertitude.

Ceux qui affichent leur allégeance fédéraliste allèguent fréquemment que l'union économique avec le Canada posera problème; réfutant les arguments de la complémentarité des économies québécoise et canadienne, ils considèrent que des facteurs politiques, culturels et émotifs viendront, à tout le moins à court et moyen terme, réduire les échanges entre les deux anciens partenaires. Certains souverainistes ont aussi partagé cette préoccupation. Par ailleurs, ceux qui sont indécis quant à l'opportunité de l'avant-projet de loi invoquent le plus fréquemment des craintes quant au maintien des traités et alliances à portée économique.

Un point de convergence émerge toutefois de ce clivage des opinions exprimées. En effet, beaucoup d'intervenants, favorables ou défavorables au projet du gouvernement, demandent à ce der-

nier d'expliquer et de détailler l'application des articles 7 à 9, de définir des scénarios de transition et d'en quantifier les conséquences sur l'emploi et l'activité économique.

Ceux qui ont commenté la question des alliances militaires (OTAN, NORAD) considèrent qu'un Québec souverain devrait éviter d'y adhérer. La très grande majorité des opinions exprimées à cet égard proposent la neutralité du Québec et l'affirmation d'un État pacifiste⁴⁰. La seule concession apportée à ce chapitre porte sur la constitution d'une milice québécoise qui interviendrait lors de catastrophes naturelles ou comme appui à certaines missions internationales pour la paix.

Certains intervenants favorables à l'avant-projet de loi considèrent que l'adhésion d'un Québec souverain au Commonwealth est inutile puisque cette institution est une création de la Couronne britannique, vestige des liens coloniaux dont il faut se départir.

La citoyenneté

Les dispositions relatives à la citoyenneté dans l'avant-projet de loi ont été généralement considérées comme satisfaisantes par les intervenants. La Commission a pu constater que le cumul des citoyennetés québécoise et canadienne a semblé rassurer beaucoup de gens.

Quelques personnes ont cependant fait valoir que cet article devrait faire l'objet de clarifications à l'égard de citoyens, et de leurs enfants, vivant actuellement à l'extérieur du Québec depuis plusieurs années. Le libellé de l'article 5 fait en sorte que des personnes ne pourraient prétendre à la citoyenneté québécoise même si elles détiennent la citoyenneté canadienne et sont nées au Québec; elles n'y sont pas domiciliées au moment de l'entrée en vigueur de la loi⁴¹.

Il faut toutefois comprendre que le troisième alinéa de l'article 5 prévoit que la citoyenneté québécoise pourra s'acquérir suivant les modalités déterminées par l'Assemblée Nationale, ce qui pourrait faire en sorte que des cas particuliers pourraient être prévus par la loi.

L'immigration

Sur la question de l'immigration, les personnes et groupes ont majoritairement reconnu son importance dans la perspective d'un Québec souverain. Le partage actuel des compétences sur l'immigration au sein de la fédération canadienne a été identifié comme un problème pour la société québécoise dont le fait français est confronté à un continent massivement anglophone. Plusieurs ont fait valoir qu'un Québec souverain devrait contrôler l'immigration en tenant compte de sa situation démographique et linguistique.

La Commission a pu constater que les intervenants ont largement exprimé l'apport positif des communautés ethniques et culturelles à la société québécoise, apport qu'il est nécessaire de reconnaître à la fois dans la déclaration de souveraineté et par des garanties à inclure dans la Charte des droits et libertés de la personne.

40. RABY, Alain, *La neutralité pour base des relations internationales d'un Québec souverain*, (120147), 2 pages.

41. BOUFFARD, Carmen, *Mémoire sur l'avant-projet de loi, Loi sur la souveraineté du Québec, portant sur la citoyenneté*, (120025), 6 pages.

L'intégrité du territoire

Les citoyens qui sont intervenus sur la question du territoire considèrent que les frontières actuelles du Québec doivent être celles d'un Québec souverain. Cependant, trois problématiques particulières ont été soulevées devant la Commission et portent sur la juridiction sur le Labrador et de certaines îles de la Baie d'Hudson et du Grand Nord⁴², la reconnaissance des territoires autochtones et le lien entre les provinces atlantiques et le reste du Canada.

Quelques intervenants, dont un historien-géographe ayant jadis participé aux travaux du géographe Dorion⁴³, ont exprimé l'opinion que la juridiction sur le Labrador devrait être clarifiée devant un tribunal international et que le Québec ne devrait pas abandonner ses prétentions sur celui-ci.

Plusieurs ont souligné que l'autonomie gouvernementale prévue pour les nations autochtones ne devrait pas conduire à la division du territoire québécois. Il a été exposé à cet égard que l'État du Québec devrait affirmer, dans la déclaration de souveraineté, le principe de l'indivisibilité et de l'intégrité de son territoire. Par contre, certains intervenants défavorables à l'avant-projet de loi ont exprimé l'opinion que le Canada n'accepterait jamais le retrait du Québec de la fédération canadienne sans réclamer les territoires acquis postérieurement à 1867.

Enfin, il a été fait mention que le Canada serait en droit de réclamer un espace géographique reliant l'Ontario aux provinces maritimes.

Le partage des biens et de la dette

Les citoyens qui sont intervenus sur la question du partage des biens et de la dette publique canadienne ont généralement exprimé l'opinion que le Québec était tenu d'assumer une part équitable de celle-ci, le quantum de ce partage pouvant être établi selon le poids de la population du Québec par rapport à celle du Canada, selon les hypothèses discutées à la Commission Bélanger-Campeau ou selon une combinaison de facteurs prenant en compte, entre autres, les espaces navigables⁴⁴ ou les accords imposés au Québec sans son consentement, comme l'Acte d'Union⁴⁵. Une attitude responsable sur cette question n'aurait que des effets positifs sur la crédibilité internationale du Québec.

Ceux qui sont favorables à l'avant-projet de loi considèrent que cette question sera réglée par voie de négociation et qu'il y va de l'intérêt des deux parties de procéder rapidement à une juste répartition de ces biens et dettes afin de ne pas déstabiliser la valeur du dollar canadien. Les autres ont fait valoir qu'un Québec souverain ne serait pas en mesure de rencontrer les obligations financières générées par le remboursement de sa quote-part de la dette publique canadienne.

42. PELLETIER, François, Lettre à la commission régionale, 24 février 1995, 1 page.

43. LEMIEUX, Jacques, op. cit. Réponse à une question d'un commissaire.

44. COUTURE, Denis, *Commission régionale Chaudière-Appalaches*, (120183), février 1994, p. 4.

45. VALLIÈRES, Sylvie, op. cit. p. 4.



Chapitre 6 Vers la grande décision

La Commission a pu constater que le statu quo constitutionnel était une option qui a été dénoncée par tous les intervenants, à quelques exceptions près. Qu'ils soient souverainistes ou fédéralistes, ils considèrent que le Canada doit renouveler son système politique afin de tenir compte des besoins exprimés par le Québec, besoins qui n'ont pu trouver d'exutoire dans les conférences constitutionnelles de 1982, les accords de Meech et de Charlottetown. Très peu ont soutenu que la fédération canadienne, dans son fonctionnement actuel, était satisfaisante pour le Québec.

Certains ont affirmé leur foi dans une formule de fédéralisme renouvelé à partir des éléments contenus à l'accord de Meech ou au Rapport Allaire; ce renouvellement passerait par une liste de juridictions exclusives pour les provinces et le gouvernement fédéral et de juridictions à caractère optionnel pour les provinces. La décentralisation de la fédération canadienne par l'élaboration d'une confédération de régions du Canada a été peu discutée devant la Commission.

La proposition d'union Québec-Canada de l'Action démocratique a reçu des commentaires parfois favorables et souvent défavorables. Quelques intervenants ont mentionné qu'elle était trop vague, mais qu'elle leur apparaissait néanmoins une avenue intéressante. Par ailleurs, cette option a attiré l'attention de quelques intervenants sur la formulation de la question référendaire.

La Commission a constaté une très nette polarisation des opinions exprimées par les intervenants souverainistes et les fédéralistes. La Commission a noté au cours de ses audiences un appui très largement majoritaire au projet souverainiste et que la quasi totalité des personnes qui s'exprimaient en faveur du maintien du Québec dans la fédération canadienne souhaitaient néanmoins un renouvellement profond du pacte fédératif de manière à y reconnaître la spécificité du Québec.

La question référendaire

La Commission a pris acte d'un large spectre d'opinions, commentaires et suggestions sur la question référendaire, lesquels peuvent être regroupés sous les trois scénarios suivants.

Une question claire

Les arguments avancés à ce niveau expriment la nécessité d'une question claire, sans équivoque et qui permettrait l'obtention d'un mandat définitif allant dans le sens de la souveraineté du Québec ou dans le sens de son maintien dans le système fédéral actuel. La grande majorité des intervenants souverainistes ont manifesté leur accord avec la question telle que formulée à l'article 17 de l'avant-projet de loi. Quelques-uns ont indiqué leur préférence pour une question encore plus claire qui pourrait ressembler à celle-ci:

«Êtes-vous en faveur de la souveraineté (ou l'indépendance) du Québec? OUI-NON»

Du côté des partisans du maintien du Québec dans la fédération canadienne, leur préférence semble aller très majoritairement vers une question que certains pourraient qualifier de plus dure ou à connotation plus négative, comme la suivante:

«Êtes-vous en faveur de la séparation du Québec du reste du Canada? OUI-NON»

Une variante de ce scénario identifie la pleine maîtrise sur la perception des impôts et des taxes comme étant l'élément déterminant de la souveraineté d'un État. Dans ce cadre, l'accession à la souveraineté est implicite à une réponse positive à la question suivante:

«Acceptez-vous que le gouvernement du Québec soit le seul percepteur des taxes et des impôts sur son territoire? OUI-NON»⁴⁶

Une question plus rassembleuse

Les arguments avancés à l'appui de ce scénario expriment la nécessité de constituer une coalition très largement majoritaire favorable à l'accession du Québec à la souveraineté. La recherche de cette position pourrait impliquer la formulation de questions à plusieurs volets allant de la souveraineté immédiate au statu quo intégral⁴⁷. La sommation des opinions favorables ou modérément favorables à la souveraineté du Québec permettrait de dégager un mandat suffisamment clair pour amorcer la réalisation graduelle de ce projet.

Une question de la dernière chance

Les intervenants favorables à ce scénario expriment l'idée qu'il faut offrir aux partenaires canadiens une dernière opportunité de satisfaire les besoins exprimés par le Québec, mais à l'intérieur d'un délai prescrit au terme duquel, en cas d'échec, le Québec obtiendrait automatiquement et unilatéralement sa pleine et entière souveraineté. La question suivante, posée à plusieurs reprises au cours des séances de consultation par un commissaire qui ajoute ses propos personnels à ce sujet immédiatement après les recommandations, a reçu l'appui d'un bon nombre de personnes qui, sans céder sur l'essentiel de la démarche souverainiste, sont prêtes à laisser au reste du Canada le fardeau de la preuve d'un dernier échec.

«Autorisez-vous l'Assemblée nationale à décréter dès maintenant que le Québec deviendra un pays souverain à (heure) le (date) à moins que, d'ici là, il ait été, tous obstacles étant écartés, mis en mesure d'exercer entièrement et exclusivement les pouvoirs dans les champs de compétence suivants: (à titre d'exemples, Meech, Meech plus, rapport Allaire, etc.)? OUI-NON»

46. PROULX, Jean-Louis, *Mémoire sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec*, (120165).

47. Un modèle de ce genre de question à plusieurs niveaux est proposé dans le mémoire d'Aubert Belzile, *Plaidoyer pour un résultat positif* (120082), pp. 4-6.

Chapitre 7 Recommandations

Fière d'avoir pu contribuer à ce que beaucoup d'intervenants ont qualifié du plus grand exercice de démocratie sur leur avenir auquel ont pu participer toutes les citoyennes et tous les citoyens de la région de la Chaudière-Appalaches, la Commission a notamment pris acte du grand attachement de la population pour les valeurs de justice, d'égalité, d'équité et de solidarité sociale qui, de la corvée jusqu'aux nouvelles formes d'entraide et de développement communautaire en passant par le partage de la richesse, ont permis le passage du Québec d'un état de survivance à celui d'une société moderne et ouverte sur le monde.

La Commission a également perçu l'attitude typiquement normande des Québécoises et Québécois qui, placés devant un choix aussi important, réclament que le gouvernement du Québec réponde adéquatement à leurs interrogations et inquiétudes relatives aux impacts, sur les finances publiques, les finances des ménages et l'économie en général, de l'accession du Québec à la souveraineté.

À partir des interventions écrites et verbales qui lui ont été présentées lors de cette grande consultation, la Commission croit être en mesure de formuler un certain nombre de recommandations relatives au préambule et certains articles de l'avant-projet de loi.

La Commission est d'avis que le préambule devrait couvrir au moins les trois éléments suivants:

- un rappel des grandes étapes de la vie du peuple québécois;
- les motifs de sa déclaration de souveraineté, notamment celui d'assurer, en cette terre d'Amérique, son développement éducatif, culturel, social et économique selon ses propres priorités et valeurs;
- les valeurs sociales que le peuple québécois veut privilégier dans ce nouveau pays et affirmer à tous les autres peuples de la terre notamment sa neutralité politique internationale (ce qui ne signifie pas son indifférence face au développement de la communauté internationale), la solidarité sociale entre les citoyens, l'égalité de tous dans un État de droit, l'équité en matière d'emploi et de conditions de travail, la valorisation du développement communautaire et du coopératisme, la tolérance et l'absence de violence, la responsabilisation de tous les citoyens face à leurs devoirs et responsabilités sociales.

Quant aux diverses dispositions de l'avant-projet de loi, la Commission croit que les modifications suivantes devraient y être apportées.

- Article 3: Que le projet de Constitution soit élaboré à la suite d'une vaste consultation, approuvé par l'Assemblée nationale et entériné par un référendum et que tout amendement éventuel, émanant d'une proposition de l'Assemblée nationale, soit aussi entériné par référendum.

Que le français soit reconnu comme langue officielle au Québec.

- Article 4: Que le gouvernement du Québec se réserve le droit de soumettre la question des frontières du Labrador et de la propriété de certaines îles de la Baie d'Hudson et du Grand Nord à un tribunal international compétent en la matière.
- Article 5: Que la citoyenneté québécoise soit automatiquement accordée à tous les citoyens canadiens qui résidaient au Québec avant leur départ pour l'étranger, et qu'elle soit aussi accordée à leurs enfants.
- Article 11: Que soit inclus à cet article le programme d'assurance-chômage et les autres programmes de sécurité du revenu auxquels contribue actuellement le gouvernement fédéral.
- Article 12: Que, dès l'entrée en vigueur de la loi, les jugements de la Cour d'appel puissent faire l'objet de pourvois devant la future Cour suprême lorsque celle-ci sera créée.

La Commission recommande également que le gouvernement informe tous les citoyens et citoyennes des résultats de la consultation menée sur l'avenir du Québec.

Enfin, elle recommande que le gouvernement du Québec précise d'abord le cadre de son projet de société en tenant compte des réalités actuelles et futures d'une société moderne.

ADDENDUM

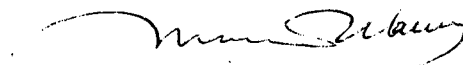
au rapport de la Commission
de la Chaudière-Appalaches sur l'avenir du Québec

Le présent addendum est justifié par le seul fait que je sois le commissaire, mentionné en page 22 du rapport de la Commission, qui a posé «à plusieurs reprises» la question y appelée «une question de la dernière chance».

C'est après avoir écouté attentivement les inquiétudes des intervenants durant les six premières séances de la Commission et avoir réfléchi mûrement sur les conséquences de leurs peurs que je me suis décidé, avant le début de la septième, tenue à Saint-Joseph, de tenter l'expérience dont il s'agit. Mon but, prenant pour acquis, ce m'apparaît l'évidence, que le Gouvernement du Québec veut réussir sa démarche, a été de trouver une question référendaire à la fois satisfaisante et rassembleuse. Elle m'apparaît intéressante et attrayante, en sus, en ce qu'elle fait voir la souveraineté comme un moyen et non une fin en soi. Je crois qu'elle demeure stimulante pour les souverainistes, convaincus de l'impossibilité de compromettre avec le Canada, et rassurante pour les nombreuses personnes qui insistent sur telle «dernière chance» ou demandent de tout tenter avant de briser ce qui existe.

Je recommande donc que le Gouvernement du Québec, après avoir répondu aux attentes des citoyens par les moyens préconisés à notre rapport, pose telle question référendaire, laquelle comporte une obligation de résultat, après qu'elle ait, si besoin est, été peaufinée.

Thetford Mines, le 14 mars 1995.



MAURICE WARREN



Annexe 1

Personnes et groupes ayant soumis des mémoires

Alain, Gabriel
Alliance de la Fonction publique du Canada
Alliance des garderies, régions 03-12
Archambault, Luc
Association des amis & propriétaires de maisons
anciennes du Québec
Association des gais des Bois-Francis
Association des Manufacturiers du Québec
Association des personnes handicapées de
Lotbinière
Association des sourds de Beauce
Association du Parti Québécois du comté de
Lotbinière
Association du Parti Québécois de Beauce-Nord
Association du Parti Québécois de la
circonscription de Frontenac
Association générale des étudiant(e)s du Centre
d'études universitaires de la Rive-Sud.
Association pour la défense des droits sociaux de
Thetford
Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique
Association régionale des commissaires
industriels de Chaudière-Appalaches
Audet-Nadeau, Vincent
Auger, Georgette
Baby, Louis
Beaudoin, Alfred et Noëlla
Beaudoin, Louis et Morin, Richard
Beaumont, André
Bélanger, Daniel
Belzile, Aubert
Bergeron, Rosaire et Suzanne
Bernier, Clément
Biron, Paul
Bisson, Antonio et Mailhot-Bisson, Bernadette
Bouffard, Carmen
Bouffard, Martin
Breton, Jean-Guy
Bureau Orientation Parrainage
Busque, Paul-André
Caron, Claude
Caron, Jean-François
Carrier, Antoine
Castera, Yves
Castonguay, Antonio
Castonguay, Claude
Caya, Martin
Cellule étudiante du Parti Québécois du Collège
de la région de l' Amiante
Centre-femmes de Lotbinière
Centre-femmes La Jardilec Inc.
Chambre de Commerce de la Rive-Sud de
Québec
Chambre de Commerce de Saint-Georges
Chambre de commerce de Sainte-Claire
Chicoyne, Louissette
Comité de restauration de la rivière Etchemin
Commission scolaire de la Chaudière-Etchemin
Commissions scolaires de la région Chaudière-
Appalaches
Concertation Lotbinière
Conseil central des syndicats nationaux de la
région de Québec
Conseil central des syndicats nationaux de la
région de Thetford Mines
Conseil de l'industrie de la construction
Conseil des travailleurs et travailleuses de
Québec (FTQ)
Conseil économique des Chutes-de-la-Chaudière
Conseil régional de concertation et de
développement Chaudière-Appalaches
Corporation de développement communautaire de
l'Amiante
Corriveau, Jean-Marc
Côté, Étienne
Côté, Gilles
Coulombe, Yvan
Couture, Denis
Croteau, Donald
Daigle, Fernand
Demers, Bernard et autres
Des personnes âgées de 65 ans et + demeurant à
St-Antoine-de-Tilly
Després, Marcellin
Després, Étienne
Desrochers, Marc
Desrochers, Odina et Dufour, Colombe

DesRosiers, Richard
 Dionne, Louise
 Dionne, Yvon et Dubé-Dionne, Claire
 Dubé, Cyril
 Dubois, Christian
 Dubois, Isabelle
 Dufour, Rita
 Dugré, Pierre
 Dupont, Daniel
 Dupuis, Bernard
 Dussault, Clément
 Exécutif du Parti Québécois de Montmagny-
 L'Islet
 Farmer, Pierre
 Faucher, François
 Fédération de l'UPA de Lévis-Bellechasse et
 Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic
 Félix, Jacques
 Fillion, Robert
 Fleury, Raymond
 Fortier, Francine
 Fortin, Diane
 Fortin, Paul-Émile
 Front de regroupement et d'investissement
 communautaire
 Gagné, Robert L.
 Gagné, Yves et Michel
 Gagnon, Fernand
 Gauthier, Yves
 Gérin-Lajoie, Marie
 Germain, Chantal
 Gilbert, Pierre
 Gobeil, Guy
 Godbout, René et Anne
 Gosselin, Jean-Claude
 Gosselin, Michel
 Gourdes, Lucette et Pépin, Simon
 Gravel, Louise
 Groupe d'initiative et de recherche appliquées au
 milieu
 Groupe de femmes de Montmagny-L'Islet
 Groupe de résidents de la région Chaudière-
 Appalaches
 Guay, Maryse
 Guay, Mireille
 Guillemette, Gérard
 Hébert, Jean
 Horisol, coopérative de travailleurs
 Jeunes de St-Antoine-Tilly
 Jolicoeur, Jimmy
 Julien, Yves
 Kenyon, Ron et Dolan, Mario
 Kirouac, Gérald
 L'Heureux, Benoît
 L'Oasis de Lotbinière
 Labbé, Daniel
 Labbé, Hugues
 Lacasse, Paul
 Laforesterie, Robert et Francis
 Lajoie, Gervais
 Lambert, Adrien
 Lambert, Raymond D. et Breton, Rolande
 Lamonde, Gonzague
 Lavallée, Albert
 Le Blanc, Alonzo
 Lebel, Claude
 LeBlanc, Rodrigue
 Légaré, Michel et Brassard, Marie-Joëlle
 Lemay, Serge
 Lemieux, Benoît
 Lemieux, Francis
 Lemieux, Jacques
 Lemyre, Normand
 Les amis de la Vallée du Saint-Laurent
 Lessard, Roland
 Léveillé, Élisabeth
 M.O.R.S.E.
 Maheux, Michel
 Marceau, Robert
 Marcoux, Jérôme
 Marcoux, Paul
 Marquis, Bernard
 Marquis, Léo-Jacques
 Meilleur, Jean
 Michaud, Michel
 Moquin, Claude
 Moreau, Jean R.
 Morin, Marcel
 Mouvement des sans-emploi de Lotbinière
 Mouvement pour l'enseignement privé
 MRC de la Nouvelle-Beauce
 MRC des Chutes-de-la-Chaudière
 MRC Robert-Cliche
 Municipalité de La Guadeloupe
 Municipalité de Saint-Henri
 Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
 Nadeau, Roger
 Nadeau, Simonne
 Nault, Pauline
 Normand, Gilbert
 Ouellet, Conrad
 Paradis, Gilles

Paradis, Jules
Paré, René
Parenteau, Jean-Luc
Parti de la Loi Naturelle du Québec
Parti Québécois de Chaudière-Appalaches
Poulin, Éloi
Poulin, Hugues
Poulin, Pierre
Poulin, Placide
Prêtres, agentes et agents de pastorale de la
région pastorale Chaudière
Prévost, André et Secours, André
Programme d'action communautaire à l'enfance
Proulx, Jean-Louis
Raby, Alain
Regroupement des Associations de personnes
handicapées, région Chaudière-Appalaches
Regroupement des Organismes Communautaires
de la Rive-Sud de Québec
Regroupement des organismes communautaires
de Montmagny-L'Islet
Regroupement des organismes communautaires
en santé et services sociaux de Lotbinière
Regroupement Loisir Québec
Regroupement non officiel de personnes
d'affinités diverses et de métiers variés
Réseau des groupes de femmes de Chaudière-
Appalaches
Roy, André
Royer, Gilbert
Saindon, Jean-Marie

Savard, Paul
Simard, Diane
Simard, Sonia
Sobolewski, Georges
Société d'arboriculture-Québec
Société québécoise de développement de la main-
d'oeuvre de Québec, de la Chaudière-
Appalaches et du Nord-du-Québec
St-Pierre, Rosaire
Syndicat de l'enseignement de l'Amiante
Syndicat de l'Enseignement de la Chaudière
Syndicat de l'Union des producteurs agricoles de
la Chaudière
Syndicat de la fonction publique du Québec
Syndicat des professeurs et professeures de
l'Université du Québec à Rimouski
Table Régionale des Organismes
Communautaires de Chaudière-Appalaches
Taillon, Jean-Pierre
Tardif, Roger
Tougas, Jocelyne
Toussaint, Jean-Guy
Trépanier, Hélène
Trudeau, Patrice
Turgeon, C. Roger
Université du Québec à Rimouski
Vallières, Sylvie
Ville de Saint-Georges
Ville de Saint-Romuald
Vinet, Réjean

Interventions spontanées

Arpin, Michel
Arsenault, Gérard
Aubé, René
Audet, Gaston
Audet, Yoland
Auger, Rosaire
Baillargeon, Bruno
Beaulieu, Jean-Eudes
Bergeron, François
Bergeron, Rosaire
Bertrand, Yves
Bilodeau, Gaétan
Bilodeau, Ulric
Biron, Paul
Blanchet, Daniel
Boies, Guy
Bolduc, Georges
Bouchard, André
Bouchard, Claude
Bouffard, Rolland
Boutin, Jacques
Boutin, Raymond
Breton, Fernand
Breton, Lauréat
Caron, Pierre-Yves
Carrier, Julien
Catellier, M.
Cauchon, Jérôme
Chabot, Jacques
Chabot, Jean-Louis
Charest, Wilfrid
Chassé, Louis
Chicoyne, Louise
Chouinard, Gaston
Cloutier, Georges-Henri
Cormier, Carole
Corriveau, Jean-Marc
Corriveau, Lisette
Côté Benoît
Côté, Clément
Coulombe, M.
Couture, Denis
Couture, Gérard
Croteau, Donald
Daigle, Fernand
Daigle, Jean-Luc

Daigle-Rivest, Carmen
Demers, Thérèse
Deschênes, Richard
Desroches, Giséle
Dion, Louis
Doyon, Fernand
Drouin, M.
Dugré, Pierre
Dussault, Clément
Faucher, Victorin
Fortier, Armand
Fortin, Gilles
Fortin, Patrice
Foucault, Claude
Fournier, M.
Gagnon, Nicolas
Gaudreault, Clément
Gauvin, Renée
Gérin-Lajoie, Marie
Gervais, Luc
Giguère, Michel
Gilbert, Pierre
Gosselin, Jean-Yves
Gosselin, Marquis
Gravel, Éloi
Grondin, Danielle
Guay, Berthier
Guay, Mireille
Julien, Daniel
Labrecque, Alcide
Labrie, Marcel
Lacroix, Roland
Laflamme, Normand
Laforest, Ronald
Lambert, Anne-Marie
Lambert, Julie
Lamontagne, Jeanne
Langlois, Germain
Lapierre, Gaston
Larochelle, G. Mme
Larose, Jean-Guy
Legras, Myriam M.
Lejeune, C.
Lemieux, Micheline
Lessard, André
Lessard, Jacques

Lessard, Roland
Lévesque, Réjean
Lisée, Marie-Claude
Lorent, Maurice
Magnan, Yvon
Maranda, Clermont
Marcoux, Raymond
Martel, Georgette
Mesley, Xavier
Michaud, Diane
Miville-Deschênes, Monique
Morin, Gaston
Morin, Jean-Claude
Mukantaganzwa, Annonciata
Noreau, Serge
Ouellet, Diane
Paradis, Guy
Patry, Jean-Marie
Pelletier, Georges
Pelletier, Herman
Pelletier, Robert
Péquinot, Henri
Pleau, André
Pomerleau, Roger
Poulin, Pierre
Pouliot, Jean-Marie
Rail, Mme
Richard, Gilles
Robitaille, Paul
Roy, Ginette
Roy, Jasmin
Roy, Raymond
Roy, Victor
Simard, Diane
Simard, Mme
St-Pierre, Rosaire
Théberge, Enrico
Therrien, Gilles
Thibault, André
Thibodeau, Michel
Trahan, Lise
Trudel, Gerry
Turmel, Jean-Yves
Warren, Jean-Claude

Interventions épistolaires

Ampleman, Pierre	Lamontagne, Jean-Guy
Association des usagers de la langue française	Langlois, Jean-Louis
Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec	Laporte, Louis
Beaudet, Jean-Pierre	Lessard, Solange
Beaulieu, Christine	Lisenko, Marianne
Beaulieu, Malory	Ma Santé/Mes Droits
Bergeron, Clément J.	Mercier, Pierre
Bernard, Jean-Paul	Morency, L.R.
Bérubé, Michel	Morin, Paul-É.
Bissonnette, Richard	Nolet, Rodolphe
Blais, Renaud	Norbert, Lionel
Boudreault, Viateur	Ouellet, Réal
Brosseau, Gérard	Paradis, Marc
Comité préparatoire pour la partition du Québec	Paré, Raynald
Coopérative de développement régional, région de Québec	Parti national du Canada
Desmarais, Claude	Pelletier, François
Doyon, Patrick	Pouliot, Vincent
Dubé, Jean-Jacques	Proulx, Josée
Ellis, John Stewart	Prud'homme, Jean-Guy
Fillion, Martial	Rainville, Fernand
Fournier, Lise et Gagné, Jean	Roy, Georges-Henri
Grenier, Paul	Senécal, Louise
Grenier, Serge	Société St-Jean-Baptiste de Lauzon
Guilloteau, Jean	Syndicat des producteurs en serre du Québec
Journeault, Jean-Paul	Tremblay, Denis
	Versanne, Lucien
	Vézina, Gaétan

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 257 886



Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat national des commissions
sur l'avenir du Québec